

Rapport N° 2021/9

Réponse au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communal à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier

Nyon, le 11 novembre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 1^{er} novembre 2021 à 20 heures, Mesdames Armelle DUPASQUIER, Ilithya GENNAI, Aurélie HEGETSCHWEILER, et Messieurs Mathieu FARINE, Pierre PATELLI, Michael SAUERLAENDER, Sacha SOLDINI, Volker KIRCHNER en remplacement de Madame Laure DAMTSAS, et Jean-Pierre VUILLE se sont réunis pour discuter de la réponse au postulat en titre. Madame Taïna PIEREN était excusée.

Etaient également présents Monsieur le Municipal Alexandre DEMETRIADES et Madame la Cheffe de service Odile Rochat, que la commission remercie pour leur présence et leurs explications.

Contexte

Le postulat, déposé en août 2020, formulait deux demandes : il priait la Municipalité d'inciter les organisateurs de manifestations à collaborer avec des partenaires locaux, et de les pousser à optimiser leur communication, notamment au niveau des supports papier. Ces incitations visaient à diminuer l'impact environnemental des manifestations tout en valorisant les entreprises locales. Le postulat a été renvoyé dans une première commission, le 10 décembre 2020. Si celle-ci était unanime sur le recours aux entreprises locales, elle n'a pas jugé utile d'imposer une optimisation au niveau de la communication. Elle a ainsi prié la Municipalité de renforcer l'encouragement et la sensibilisation à recourir aux partenaires locaux.

Discussion

L'agenda particulièrement fourni de la Ville de Nyon, nécessite une communication intensive, qui fait partie du développement et du rayonnement de la Ville. Il semblait essentiel de rappeler que la Ville de Nyon soutient le commerce local et le développement durable dans toutes ses actions, et en particulier en lien avec les manifestations. Ainsi, le guide des manifestations durables est sur le site et à disposition des organisateurs de manifestations : l'ancrage local y est mentionné. Le service Sports, Manifestations et Maintenance accorde une attention constante au développement durable, mentionné dans ses courriers d'attributions de subventions ou de locations de locaux. Pour autant, cette mention est incitative, la Ville n'ayant pas de force de contrainte pour les manifestations dont elle n'est pas organisatrice. Le service a la volonté de privilégier le contact direct et souhaite organiser, dès 2022, des séances réunissant les acteurs impliqués dans l'organisation de manifestations, afin de leur présenter les outils à leur disposition.

Conclusion

De manière générale, la commission est satisfaite des axes de réponse, en adéquation avec les possibilités d'action de la Ville. Elle souhaite donc que les pistes mentionnées passent du conditionnel au concret. La proposition d'une liste des partenaires locaux, élaborée en collaboration avec le délégué à l'économie, est saluée par la commission, qui souligne l'attention particulière à accorder à l'équité de traitement lors de sa conception.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2021/9 concernant le postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du présent rapport-préavis qui répond au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

La Commission :

Mesdames DuPasquier Armelle (Présidente et rapportrice), Gennai Ilithyia, Hegetschweiler Aurélie, Pieren Taïna
Messieurs Farine Mathieu, Patelli Pierre, Sauerlaender Michael, Soldini Sacha, Kirchner Volker